

Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 14 novembre 2019 (62ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

13

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mme Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Germain JAMING, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Daniel HEIN et Francis SCHLUCK.

Sont absents : M, Jean-Marc VERGNE, excusé ; Mme Aurore GUILBAUD, non excusée.

DATE DE CONVOCATION : 05 novembre 2019

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, le Maire propose de rajouter le point suivant :

-Point 9 : Achat coffrets externes défibrillateurs.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

POINT 1 - TRAVAUX RUE PRINCIPALE

Le Maire fait le point sur les travaux restant à réaliser Rue Principale. L'Entreprise KLEIN va intervenir prochainement pour l'installation du mobilier urbain, réaliser les plantations, terminer la signalisation et divers travaux de finition.

POINT 2 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PMR - ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Le Maire propose de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'accessibilité PMR Ecole Maternelle et Primaire.

Ce projet représente le 4^{ème} lot des travaux de requalification du centre village de la Rue Principale.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à faire toutes les démarches administratives.

POINT 3 - DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT PMR ECOLE

Dans le cadre des travaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) à l'école maternelle et primaire, le Maire propose de déposer une demande de subvention à la CASC en complément des subventions DSIL et Région.

Montant estimatif des travaux :	88 595.00 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre :	5 315.70 € HT

	93 910.70 € HT
Subvention DSIL :	37 564.00 €
Subvention Région Grand Est :	20 000.00 €
Subvention CASC :	6 500.00 €

Part communale :	29 846.70 € HT, soit 35 816.04 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et charge le Maire de faire la demande de subvention.

POINT 4 - LOTISSEMENT PEHL

Le Maire informe que suite à la présentation du projet de Lotissement Pehl et la demande d'exception ponctuelle au principe de constructibilité justifiée par un intérêt communal devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 8 octobre 2019 un avis défavorable a été émis.

Le Maire propose de se renseigner pour la suite à donner à ce projet.

POINT 5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conformément à la délibération du 16 octobre 2009, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

Le montant de la subvention par jeune de moins de 16 ans est maintenu à 15.00 € et le montant de la subvention forfaitaire à 80.00 €.

- A.S.L.	450.00 €
- PARTAGE ET CREATION	80.00 €
- A.A.P.P.M.A.	80.00 €
- A.P.E. (Association de Parents d'Elèves)	386.00 €
- AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	375.10 €
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS	80.00 €
- CERCLE VERMEIL	80.00 €
- SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	80.00 €
- LIX'SCENES	80.00 €

POINT 6 - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Le Conseil Municipal,

. Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

. Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

. Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

- décide, par 9 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, d'allouer l'indemnité de conseil au taux plein, soit un montant brut de 399.72 € à M. Patrick CESTER, Receveur Municipal depuis février 2018.

POINT 7 - REPAS DES PERSONNES AGEES

Sur proposition de M. Patrick ALLARD, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide de participer à l'organisation du repas des personnes âgées qui aura lieu le dimanche 24 novembre 2019 au Foyer St-Maurice.

Les adjoints et 3 conseillers municipaux participeront à cette manifestation.

POINT 8 - REMBOURSEMENT FACTURES D'EAU

A / STELLA MAURICE

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau calculée à tort à M. Maurice STELLA pour le branchement au 8A, rue de Forbach, suite à la vente de sa maison,

- décide le dégrèvement de 29 m3 d'eau correspondant à une somme de 106.13 €

B / SCHUSTER SOPHIE

Le Conseil Municipal,

Vu une facturation à tort à Mme Sophie SCHUSTER suite à son déménagement pour le branchement au 8, rue Principale,

- décide l'annulation de 10 m3 d'eau correspondant à une somme de 45.54 €

C / DIETSCH FLORIAN

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau estimée au premier semestre supérieure à la consommation d'eau réelle en 2019 à M. Florian DIETSCH pour le branchement au 12, rue du Châtaignier,

- décide le dégrèvement de 5 m3 d'eau correspondant à une somme de 15.95 €

D / GREFF PATRICE

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau estimée au premier semestre supérieure à la consommation d'eau réelle en 2019 à M. Patrice GREFF pour le branchement au 5, rue de la forêt,

- décide le dégrèvement de 9 m³ d'eau correspondant à une somme de 28.70 €

E / LAUER SANDRINE

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau estimée au premier semestre supérieure à la consommation d'eau réelle en 2019 à Mme Sandrine LAUER pour le branchement au 5, rue de Rouhling,

- décide le dégrèvement de 26 m³ d'eau correspondant à une somme de 82.92 €

F / MULLER HERBERT

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau estimée au premier semestre supérieure à la consommation d'eau réelle en 2019 à M. Herbert MULLER pour le branchement au 2, rue des Jardins,

- décide le dégrèvement de 56 m³ d'eau correspondant à une somme de 178.59 €

G / MULLER JEANNETTE

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau estimée au premier semestre supérieure à la consommation d'eau réelle en 2019 à Mme Jeannette MULLER pour le branchement au 5, rue des Mésanges,

- décide le dégrèvement de 4 m³ d'eau correspondant à une somme de 12.75 €

H / REEB DIRK

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau estimée au premier semestre supérieure à la consommation d'eau réelle en 2019 à M. Dirk REEB pour le branchement au 19, rue des Mésanges,

- décide le dégrèvement de 7 m³ d'eau correspondant à une somme de 22.32 €

I / TRAMPERT KARIN

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau estimée au premier semestre supérieure à la consommation d'eau réelle en 2019 à Mme Karin TRAMPERT pour le branchement au 24, rue des Mésanges,

- décide le dégrèvement de 31 m³ d'eau correspondant à une somme de 98.86 €

J / ZIELINSKI DANIEL

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau estimée au premier semestre supérieure à la consommation d'eau réelle en 2019 à M. Daniel ZIELINSKI pour le branchement au 3, rue de la Forêt,

- décide le dégrèvement de 4 m³ d'eau correspondant à une somme de 12.75 €

POINT 9 - ACHAT COFFRETS EXTERNES DEFIBRILLATEURS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis pour l'achat de deux coffrets externes chauffants pour défibrillateurs.

Montant du devis de KF FORMATION : 720.00 € TTC.

POINT 10 - INFORMATIONS - DIVERS

- . Deux jeunes habitants ont déposé une demande pour la réalisation par la commune d'une rampe de skate et d'un skate-park.
- . Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. La commune recherche un agent recenseur.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 19/11/2019

Le Maire,

C. Galli



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 19/11/2019
et publication ou notification le 19/11/2019